



CAJ/57/2 Add.

ORIGINAL : anglais

DATE : 10 avril 2008

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Cinquante-septième session
Genève, 10 avril 2008

ADDITIF

DOCUMENTS TGP

Document établi par le Bureau de l'Union

L'objet du présent document est de consigner les propositions faites par le Comité technique (TC) à sa quarante-quatrième session, tenue à Genève du 7 au 9 avril 2008, concernant les documents TGP/4/1 Draft 10 "Constitution et maintien des collections de variétés", TGP/5 "Expérience et coopération en matière d'examen DHS" et TGP/10/1 Draft 9 "Examen de l'homogénéité". Ces propositions sont reproduites dans l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

ANNEXE

MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE COMITÉ TECHNIQUE
 À SA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION, TENUE À GENÈVE DU 7 AU 9 AVRIL 2008,
 VISANT LES DOCUMENTS TGP/4/1 DRAFT 10 “CONSTITUTION ET MAINTIEN DES
 COLLECTIONS DE VARIÉTÉS”, TGP/5 “EXPÉRIENCE ET COOPÉRATION EN MATIÈRE
 D’EXAMEN DHS” ET TGP/10/1 DRAFT 9 “EXAMEN DE L’HOMOGENÉITÉ”

TGP/4/1 Draft 10 “Constitution et maintien des collections de variétés”

1.4	Ajouter la phrase ci après (tirée de la section 3.1.2.1) à la fin de la section 1.4 de l’introduction : “Aux fins du présent document, le terme ‘maintien’ fait référence à la manière dont le matériel végétal vivant est maintenu en stock (semences) ou mis en culture (variétés multipliées par voie végétative)”.
2.2.2.1.iv)	Modifier la section 2.2.2.1.iv) de la façon suivante : “iv) toute liste comprenant des variétés accessibles au public figurant dans des collections végétales (variétés figurant dans des collections de ressources génétiques, collection de variétés anciennes, etc.);”
3.1.2.2.2	Actualiser la dernière phrase conformément au titre de la section 11 du document TGP/5.
3.1.2.2.3	Supprimer dans la section 3.1.2.2.3 le membre de phrase : “par exemple de contrôler l’identité de matériel végétal obtenu sur le marché,”

TGP/5 “Expérience et coopération en matière d’examen DHS”

Le TC a préconisé une révision de toutes les sections du document TGP/5 eu égard à la possibilité de confusion qui découlerait de leur application en rapport avec des registres nationaux, par exemple des variétés admises à la commercialisation (liste nationale, catalogue officiel, etc.).

Le TC a formulé les propositions suivantes concernant l’introduction et les sections 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 11 du document TGP/5 :

<i>Introduction Draft 2: Introduction</i>	
	pas d’observations
<i>Section 1/2 Draft 5: Accord administratif type pour la coopération internationale en matière d’examen des variétés</i>	
	pas d’observations

<i>Section 2/2 Draft 5: Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale</i>	
Considération d'ordre général	Le TC est convenu qu'il importerait d'examiner les résultats des travaux de la réunion sur les systèmes de demande électronique avant de finaliser le document TGP/5 Section 2/2, en particulier pour ce qui concerne la structure et la présentation du formulaire, car il pourrait y avoir d'autres modifications à lui apporter pour faciliter l'harmonisation dans les demandes électroniques.
En-tête (avant le point 1.)	supprimer "dans l'État ou auprès de l'organisation intergouvernementale suivant(e)" et transférer le reste du texte dans cet élément du formulaire à la rubrique 7, avec les modifications rédactionnelles éventuellement nécessaires.
1. (a)	supprimer "(obtenteur)", mais en conservant la note de bas de page "2"
5. (a)	supprimer la case à cocher et présenter le texte "À ma/notre connaissance, il n'existe pas d'autre personne ayant créé ou découvert et mis au point la variété" sous forme de déclaration, soit en tant que nouveau sous-alinéa 5. (b), soit à la rubrique 9.
9. (a)	<p>modifier comme suit :</p> <p><input type="checkbox"/> a déjà été effectué à _____ date d'achèvement : _____</p> <p><input type="checkbox"/> est en cours à _____ date de début : _____</p> <p><input type="checkbox"/> n'a pas encore été effectué _____</p>
B rubrique 3	<p>i) envisager la suppression, au point 3.1 (b), du membre de phrase "ou avec des variations selon le type de variété pour la durée de la protection, les taxes, les conditions d'accès à la protection en fonction de la nationalité, du domicile ou du siège du demandeur";</p> <p>ii) envisager de traiter dans des paragraphes distincts les considérations techniques et les considérations juridiques;</p> <p>iii) envisager de modifier le terme anglais "law" pour prendre en compte les situations où les genres et espèces sont indiqués, par exemple, dans un règlement; et</p> <p>iv) numéroter les paragraphes sur le modèle 3.1.1, 3.1.2, etc. au lieu de a), b), etc.</p>
B rubrique 8.4	modifier le libellé de manière à préciser que par "commercialisation antérieure", il convient d'entendre exploitation commerciale antérieure au dépôt de la demande.

<i>Section 4/2 Draft 5: Formulaire type de l'UPOV pour la désignation de l'échantillon de la variété</i>	
1.	<p>pour les cases à cocher, libeller le texte comme suit :</p> <p>“<input type="checkbox"/> a déjà été effectué à _____ date d'achèvement : _____</p> <p>“<input type="checkbox"/> est en cours à _____ date de début : _____</p> <p>“<input type="checkbox"/> doit être effectué à _____</p>

<i>Section 5/2 Draft 5: Demande UPOV de résultats d'examen et Réponse à la demande UPOV de résultats d'examen</i>	
	pas d'observations

<i>Section 6/2 Draft 5: Rapport UPOV d'examen technique</i>	
16. (a)	remplacer “Autre variété dont elle n'est pas distincte (le cas échéant)” par “Variété(s) dont ...”
16. (b)	remplacer la ligne pointillée par “ : indiqués dans une annexe du présent rapport “
16. (c)	remplacer la ligne pointillée par “ : indiqués dans une annexe du présent rapport “
16. (d)	remplacer “en annexe” par “dans une annexe” et supprimer “moyennant, éventuellement, un coût supplémentaire”

<i>Section 6/2 Draft 5: Formulaire UPOV de description variétale</i>	
15.	15. placer la ligne d'en-tête au-dessus de la rangée des titres de colonne
17.	après “Photographie”, ajouter “(le cas échéant)”

<i>Section 7/2 Draft 5: Rapport UPOV intérimaire d'examen technique</i>	
16.	inclure les mentions “aucun matériel végétal reçu”, “conditions requises pour le matériel végétal non respectées” et “les essais ont échoué, observations” à titre d'exemples de renseignements de caractère général à fournir à la rubrique 16.

<i>Section 11/1 Draft 3: Exemples de politiques et de contrats en ce qui concerne le matériel fourni par l'obteneur</i>	
	pas d'observations

TGP/10/1 Draft 9 “ Examen d’homogénéité”

4.2.3.3	<p>Modifier comme suit : “Dans les cas où il demeure incertain à la fin du cycle de végétation si une plante est ou non une plante hors-type, en particulier s’agissant de l’origine génétique ou autre d’une expression atypique, la variété pourrait être observée dans un cycle de végétation ultérieur. Cette observation peut être effectuée sur le matériel existant pendant un second cycle ou sur un matériel nouveau. Selon les circonstances, on pourra demander à l’obteneur de nouvelles plantes ou du matériel végétal nouveau, ou obtenir des plantes par reproduction ou multiplication du matériel déjà fourni pour l’essai DHS₂ <u>y compris à partir des plantes présentant une expression atypique.</u> Cela permettrait aussi de prendre des mesures en ce qui concerne la situation phytosanitaire du matériel, si cet élément était considéré comme une cause possible de l’expression atypique. Lorsqu’un nouveau lot de plantes est demandé, il conviendrait de conserver, si possible, un échantillon du matériel initialement fourni, afin de pouvoir vérifier la conformité du nouveau matériel avec le matériel initial.”</p>
---------	--

[Fin de l’annexe et du document]